



PANORAMA

FLEURISTES, VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS

SOMMAIRE

01 | PÉRIMÈTRE
DE LA BRANCHE

02 | CONTEXTE DE
LA BRANCHE

03 | EMPLOI

04 | MARCHÉ
DU TRAVAIL

05 | ALTERNANCE

06 | DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES

07 | MÉTHODOLOGIE ET
SOURCE DE DONNÉES



PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE

LA BRANCHE FLEURISTES, VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS

LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

La branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiers rassemble les organisations qui exercent les activités suivantes :

- Commerce de vente de détails de végétaux d'intérieur, d'extérieur et de produits et d'accessoires liés.
- Commerce de vente de détails d'animaux vivants de compagnie, d'articles destinés à leur entretien et leur bien-être.
- Accomplissement de services en lien avec les animaux de compagnie (dressage, éducation, présentation au public, promenade, transport, hébergement, entretien, élevage, soins, capture, adoption, etc.).

Champs d'application de la convention collective*

Article 1.1.C : Les dispositions de la convention collective s'appliquent dans les entreprises ou établissements exerçant dans les secteurs d'activité suivants :

- Pour le secteur 1, fleuristes : les entreprises ou établissements visés sont ceux dont l'activité principale repose sur le commerce de vente de détails de végétaux d'intérieur (fleurs coupées, plantes, compositions florales, bouquets secs...), d'extérieur (arbustes d'ornement, arbres, plantes à massifs...) et de produits et d'accessoires liés (pots, articles de décoration, engrais...). Ces entreprises ou établissements sont notamment répertoriés aux codes NAF 47.76Z (...) commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé, et NAF 47.89Z, autres commerces de détail sur éventaires et marchés (...).
- Pour le secteur 2, vente au détail d'animaux, d'aliments et de produits pour animaux de compagnie : les entreprises ou établissements visés sont ceux dont l'activité principale repose sur le commerce de vente de détails d'animaux vivants de compagnie, d'articles destinés à leur entretien et leur bien-être (aliments, produits sanitaires, de confort, cages, aquarium...). Ces entreprises ou établissements sont notamment répertoriés aux codes NAF 47.76Z, commerces de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé, et NAF 47.89Z, autres commerces de détail sur éventaires et marchés (...).
- Pour le secteur 3, services aux animaux de compagnie : les entreprises, établissements, ou associations visés, sont ceux dont l'activité principale repose sur l'accomplissement de services de dressage, d'éducation, d'éducateur-comportementaliste, de présentation au public, promenade sans hébergement, d'entraînement, d'utilisation sportive, de transport d'animaux de compagnie, d'hébergement (chenils, pensions, refuges, fourrières...), d'entretien d'animaux de compagnie, d'opérations d'élevage et de soins d'animaux de compagnie (nourrissage, soins courants et paramédicaux hors soins vétérinaires, entretien, reproduction...), ainsi que l'accomplissement de services de secours et protection, capture, hébergement, entretien et placement d'animaux de compagnie en vue de leur adoption. Ces entreprises, établissements ou structures associatives sont notamment répertoriés aux codes NAFA 96.09Z.P, entreprises artisanales de toilettage de chiens et chats, NAF 96.09Z, services aux animaux familiers (...).

CHIFFRES CLÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE



ENTREPRISES¹

8 141



ÉTABLISSEMENTS
EMPLOYEURS¹

9 722



SALARIÉS¹

19 292



ALTERNANTS²

3 900

DÉVELOPPEMENT
DES
COMPÉTENCES³

994

¹ Entreprises, établissements et salariés relevant du champ Opco EP. Source Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022. Les établissements employeurs comptabilisés sont ceux avec au moins un salarié.

² Nombre des contrats en alternance débutés en 2022 dans la branche professionnelle. Source : Base Opco EP, Volume des contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche.

³ Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences, etc.) engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.



LA BRANCHE PROFESSIONNELLE EN QUELQUES CHIFFRES*



PART DES TPE DANS LA BRANCHE

98% dans la branche* pour **94%** tous secteurs d'activité confondus**



LES SALARIÉS DES TPE

87% dans la branche pour **23%** tous secteurs d'activité confondus



RÉGION DES SALARIÉS

19% en Ile-de-France pour **23%** tous secteurs d'activité confondus



LES FEMMES

74% dans la branche pour **49%** tous secteurs d'activité confondus



LES TEMPS PARTIELS

18% dans la branche pour **16%** tous secteurs d'activité confondus



LES CDI

72% dans la branche pour **68%** tous secteurs d'activité confondus



LES MOINS DE 30 ANS

42% dans la branche pour **19%** tous secteurs d'activité confondus



LES 55 ANS ET PLUS

10% dans la branche pour **18%** tous secteurs d'activité confondus



TAUX DE RENOUVELLEMENT¹

408% dans la branche pour **109%** tous secteurs d'activité confondus

Précision méthodologique : La branche professionnelle Fleuristes, vente et services des animaux familiers sera comparée dans ce document aux Activités artisanales selon la répartition des branches professionnelles de l'Opcoc EP par grands domaines. Cette répartition s'appuie sur la Nomenclature des Activités Françaises de l'Artisanat (NAFA) et sur le périmètre de l'observatoire des métiers dans les professions libérales (OMPL). La répartition des branches est précisée dans le chapitre : Méthodologie et source de données.



CONTEXTE DE LA BRANCHE

PÉRIMÈTRE FLEURISTES, VENTE ET SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS

Répartition des établissements et des salariés selon les principaux codes de la nomenclature d'activités française (NAF) identifiés dans la Convention Collective de la branche professionnelle.

	% POIDS DE LA BRANCHE DANS LA NAF EN 2020 ¹		% POIDS DE LA NAF DANS LA BRANCHE EN 2020 ²	
	 % ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS	 % SALARIÉS	 % ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS	 % SALARIÉS
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z)	78 %	41 %	77 %	77 %
Autres services personnels n.c.a. (9609Z)	24 %	8 %	12 %	10 %
Autres commerces de détail sur éventaires et marchés (4789Z)	11 %	12 %	2 %	1 %
Élevage d'autres animaux (0149Z)	8%	4%	1%	<1%

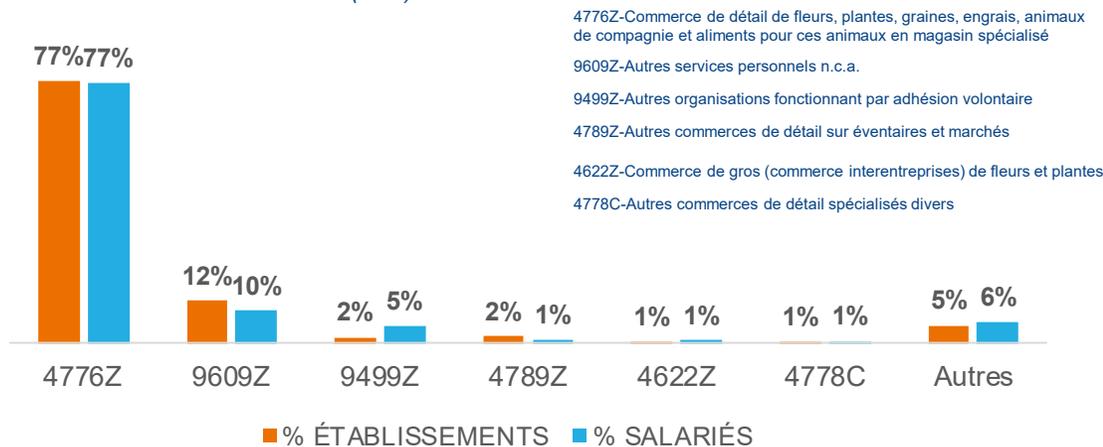
Note de lecture : ¹Les établissements employeurs et les salariés de la branche professionnelle représentent respectivement 78 % et 41 % du code NAF 4776Z – Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. ²Ce code NAF concentre 77 % des établissements employeurs et 77 % des salariés au sein de la branche professionnelle.

Comme indiqué dans la CCN de la branche professionnelle (voir page 4), les entreprises du secteur 1 (fleuristes) et du secteur 2 (vente au détail d'animaux, d'aliments et de produits pour animaux de compagnie) sont notamment répertoriés dans les NAF 4776Z et 4789Z ; et les entreprises du secteur 3 (services aux animaux de compagnie) sont notamment répertoriés dans la NAF 9609Z.

LA STRUCTURE DE L'EMPLOI DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

77 % des salariés de la branche travaillent dans le Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z)

Répartition des établissements et des salariés de la branche par code NAF selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou l'établissement déclaré dans la DSN - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020

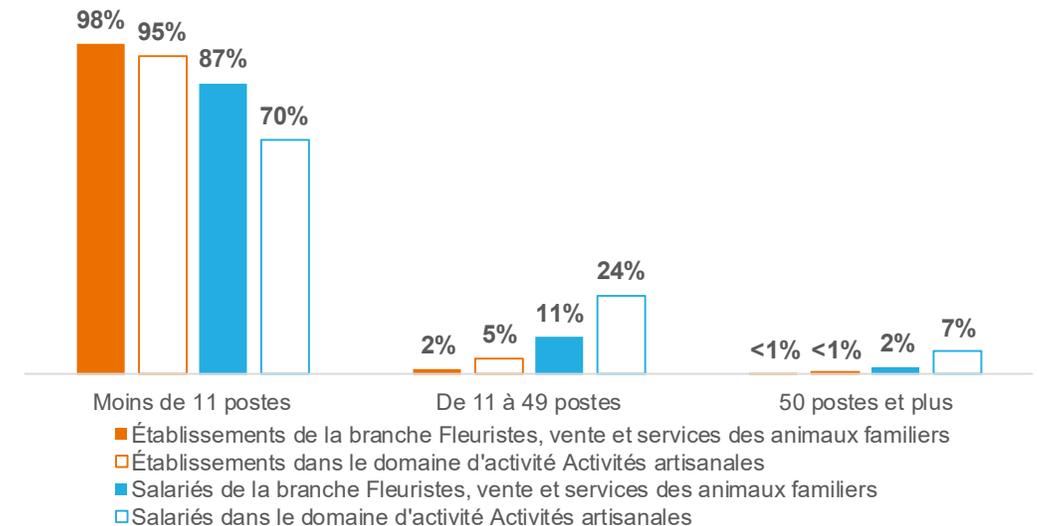


Plus des trois quarts des salariés se concentrent dans le « Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z) ».

On trouve une part non négligeable de salariés (10 %) également dans « Autres services personnels » (9609Z).

87 % des salariés travaillent dans des TPE de moins de 11 postes

Répartition des établissements et des salariés selon la taille de l'établissement employeur - INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



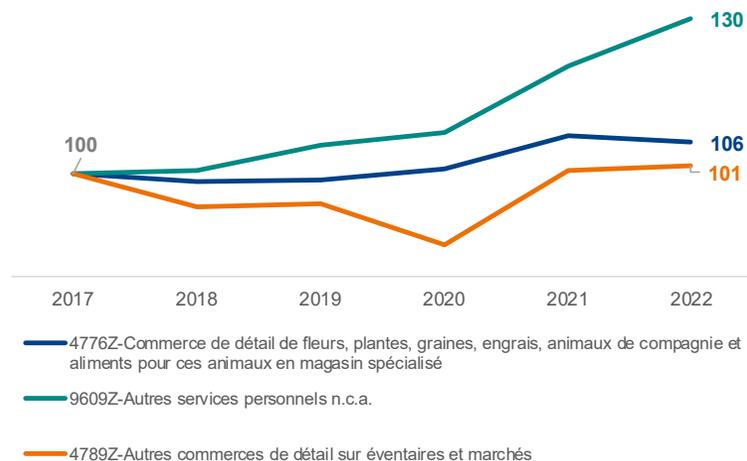
Dans la branche, 98 % des établissements ont moins de 11 postes (+3 points par rapport aux Activités artisanales des branches professionnelles d'Opcoc EP). Ces établissements concentrent 87 % des salariés de la branche (+17 points par rapport aux Activités artisanales).

A noter que les 2 % d'établissements de 11 à 49 postes représentent malgré tout 11 % des salariés.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DANS LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

+ 6 % d'établissements de la NAF Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z) entre 2017 et 2022

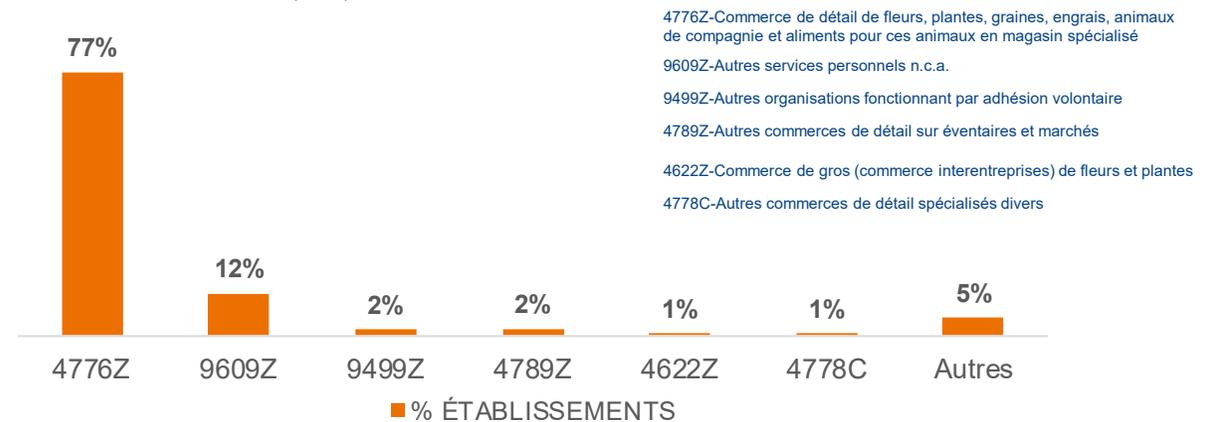
Nombre d'établissements employeurs du secteur privé, par NAF (2006-2022)
- Open data URSSAF 2022



En raison des volumes faibles, les évolutions de la NAF Élevage d'autres animaux (0149Z) sont couvertes du secret statistique et elles ne sont pas disponibles dans la base Open data URSSAF 2022

La NAF Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z) représente 77 % des établissements de la branche professionnelle

Répartition des établissements selon le code NAF de l'établissement employeur
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



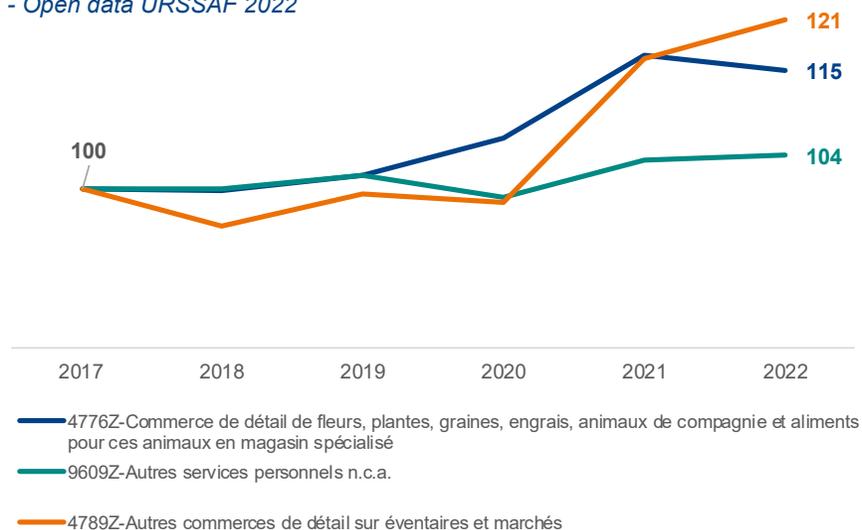
Entre 2017 et 2022, la NAF « Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z) » a connu une augmentation de 6 % de ses établissements. Elle concentre 77 % des établissements de la branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiers.

En parallèle, les « Autres services personnels (9609Z) » connaissent la plus forte évolution (+30 %) mais ne représente que 12% des établissements de la branche professionnelle.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

+ 15 % des salariés de la NAF Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z) entre 2017 et 2022

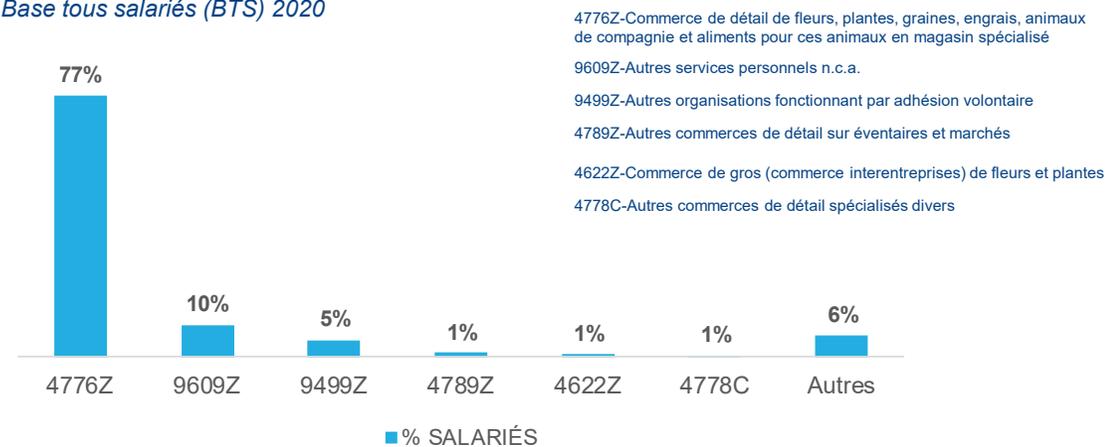
Effectifs salariés du secteur privé, par NAF (2006-2022)
- Open data URSSAF 2022



En raison des volumes faibles, les évolutions de la NAF Élevage d'autres animaux (0149Z) sont couvertes du secret statistique et elles ne sont pas disponibles dans la base Open data URSSAF 2022

La NAF Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z) représente 77 % des salariés de la branche professionnelle

Répartition des salariés selon le code NAF de l'établissement employeur
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Entre 2017 et 2022, la NAF « Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z) » a connu une augmentation de 15 % de ses salariés. Elle concentre 77 % des salariés de la branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiers.

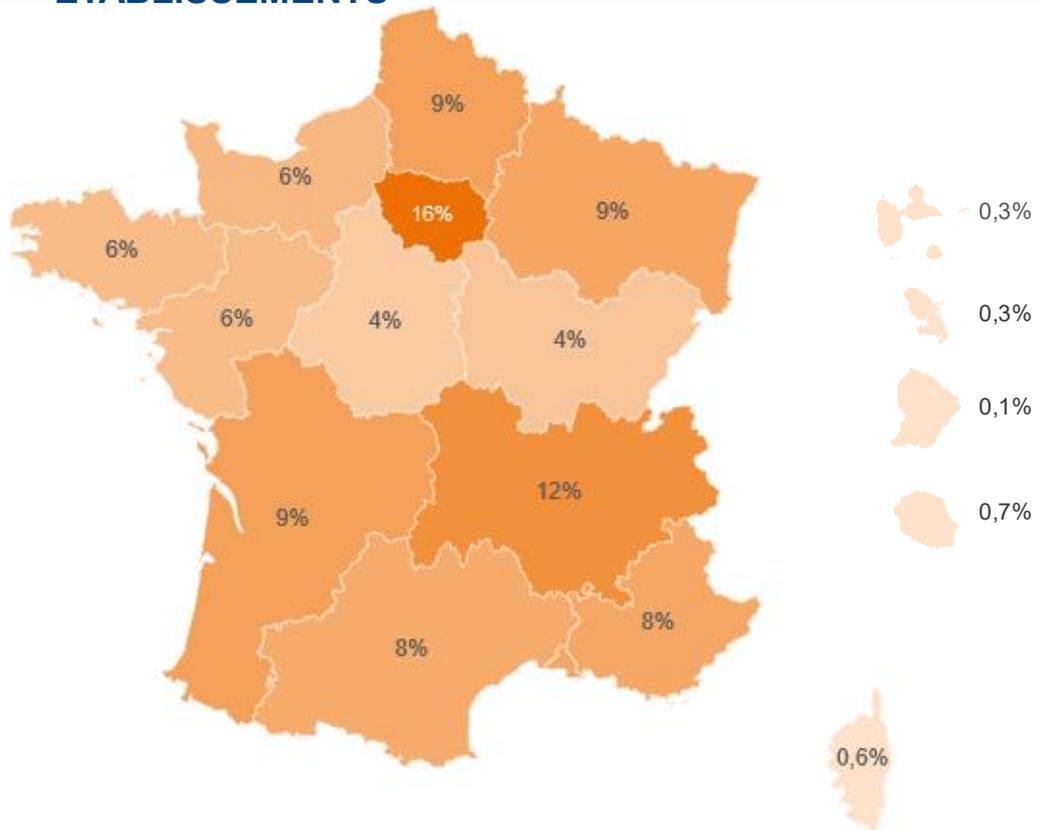
En parallèle, les « Autres commerces de détail sur les éventaires et marchés (4789Z) » qui connaît la plus forte évolution (+21 points) ne représente que 1 % des salariés de la branche professionnelle.

RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE EN RÉGION

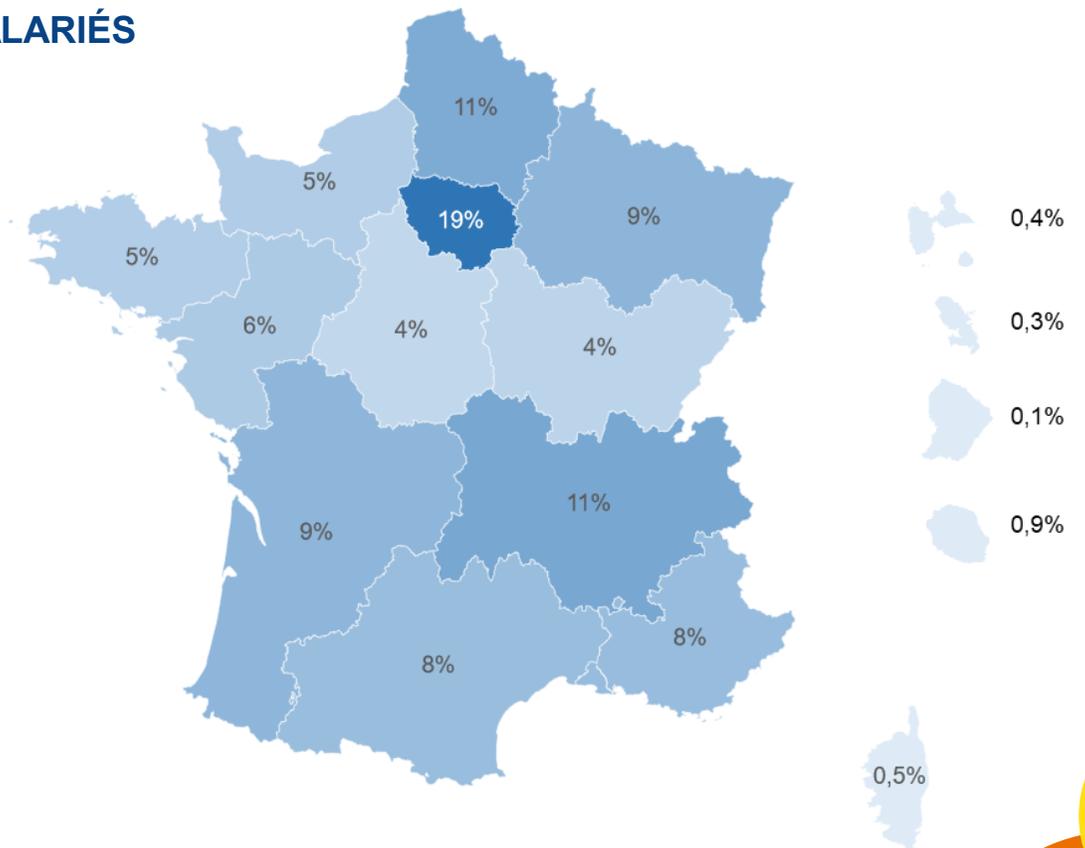
16 % des établissements employeurs de la branche professionnelle de Fleuristes, vente et services des animaux familiers se situent en Ile-de-France et ils concentrent **19 %** de l'emploi salarié de la branche.

Répartition des établissements et des effectifs salariés selon la région
– INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020

ÉTABLISSEMENTS



SALARIÉS

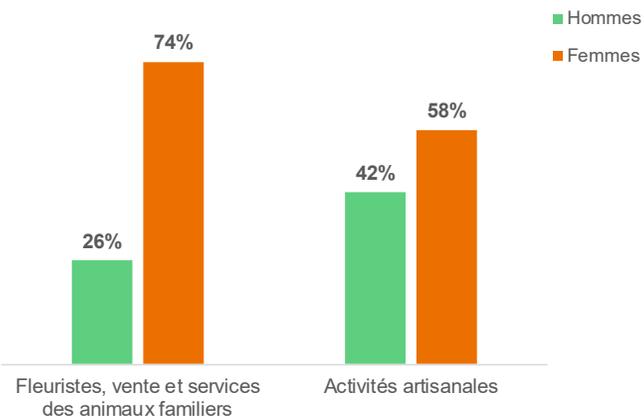


EMPLOI

LE PROFIL DES SALARIÉS¹

74 % des salarié(e)s sont des femmes

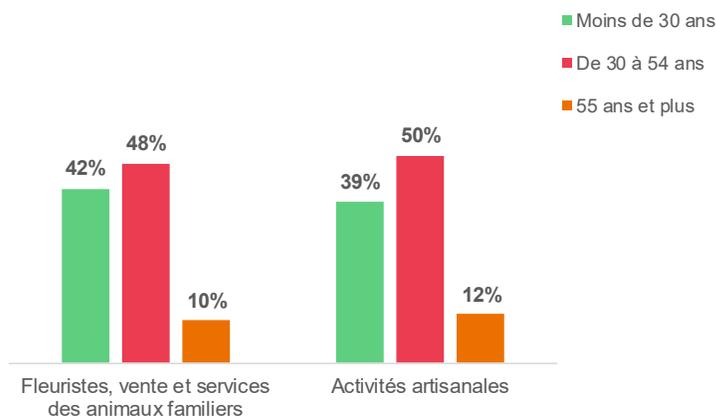
Répartition des salariés selon le sexe
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Dans la branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiers les femmes représentent près des trois quarts des salarié(e)s (+16 points par rapport à la part des femmes dans les Activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP).

42 % sont âgés de moins de 30 ans

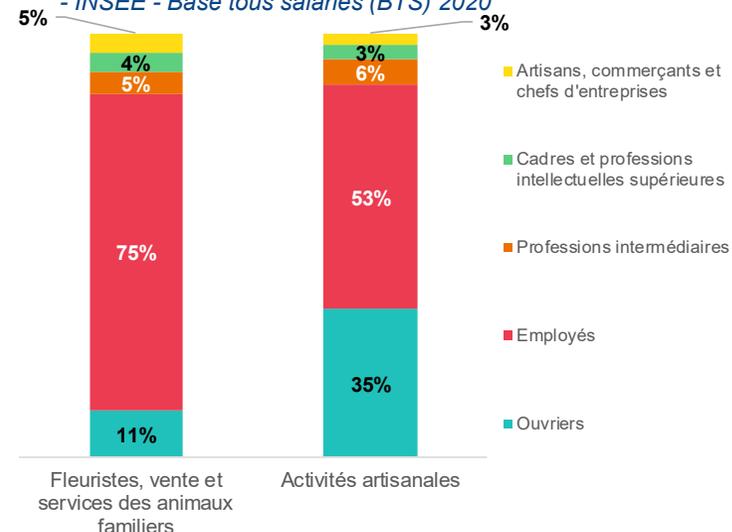
Répartition des salariés selon l'âge
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



La part des moins de 30 ans est supérieure dans la branche professionnelle qu'en moyenne dans les Activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP (42 % vs 39 %). La part des salariés âgés de 30 à 54 ans est naturellement moins importante (48 % vs 50 %).

75 % des salarié(e)s appartiennent à la PCS¹ Employés

Part des salariés par PCS
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020

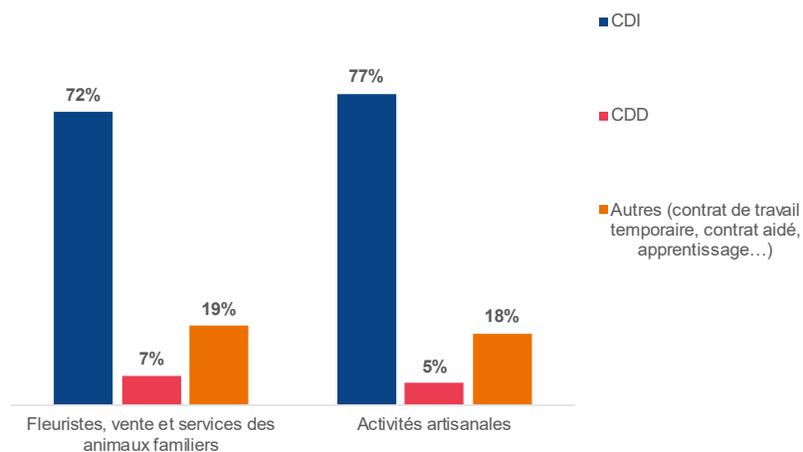


Au sein de la branche professionnelle, une large majorité de salariés (75 %) sont des employés. Le poids des employés dans la branche est très supérieur à son poids dans les Activités artisanales dans leur ensemble (75 % contre 53%). En revanche, les ouvriers sont sous-représentés dans la branche (11 % contre 35 %).

LES CONDITIONS D'EMPLOI DES SALARIÉS¹

72 % des contrats sont des CDI

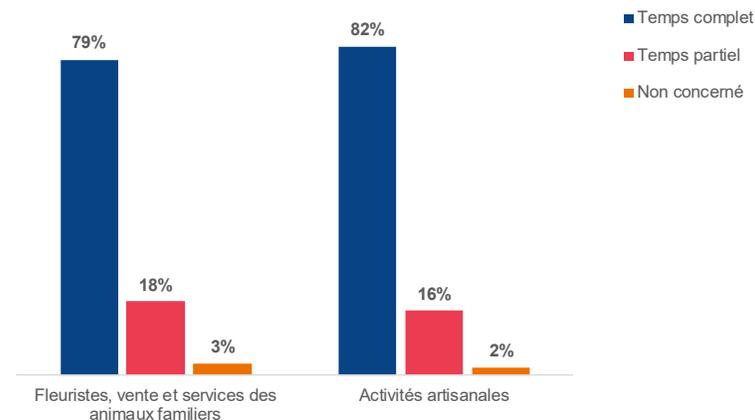
Répartition des salariés par type de contrat
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



La grande majorité des salariés au sein des établissements relevant de la branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiers occupe des emplois stables : 72 % ont un CDI. Cependant, cette part est inférieure au poids des CDI dans les Activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP (77 %).

79 % des contrats sont à temps complet

Répartition des salariés par temps de travail
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



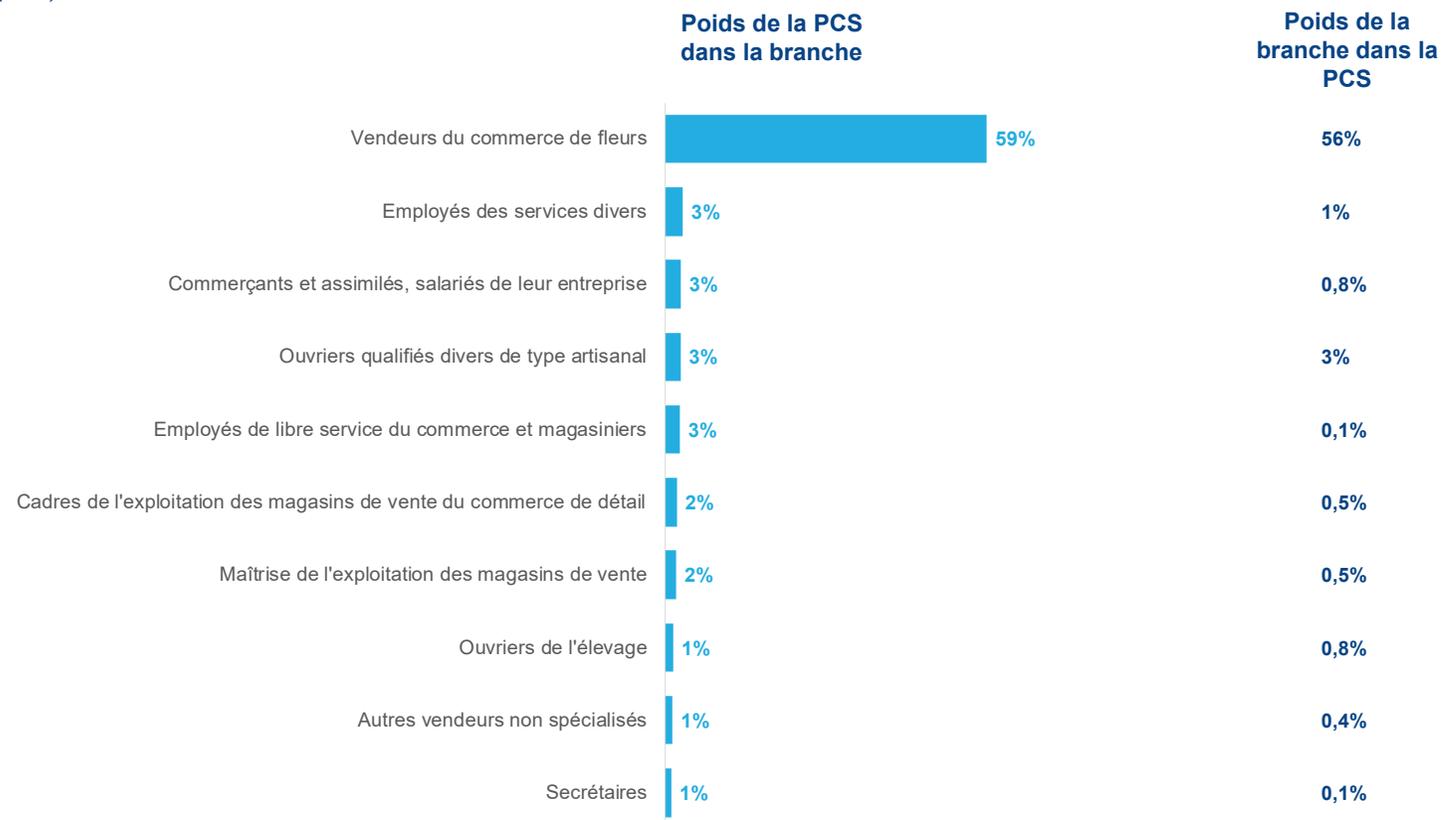
Tout comme pour l'ensemble des Activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP, près de 8 contrats salariés sur 10 au sein de la branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiers sont à temps complet et environ un sur cinq à temps partiel.

LES PRINCIPAUX MÉTIERS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

59 % des salariés de la branche exercent la PCS détaillée¹ de vendeurs du commerce de fleurs.

Répartition des salariés de la branche par métier (nomenclature PCS)

- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



Les vendeurs du commerce de fleurs représentent 59 % des salariés de la branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiaux. Le poids de la branche dans cette PCS détaillée¹ est de 56 %.

LA SINISTRALITÉ DANS LES PRINCIPAUX CODES NAF DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

909 accidents de travail récentes en 2021 dans le « Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z) »

Volumes de sinistralité par les principaux codes NAF de la branche professionnelle
- Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021

	Poids de la branche dans la NAF en salariés	Nombre d'accident de trajet dans la NAF ¹	Nombre d'accident de travail dans la NAF ²	Nombre de maladies professionnelles dans la NAF ³
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z)	41%	174	909	56
Autres commerces de détail sur éventaires et marchés (4789Z)	12%	7	51	2
Autres services personnels n.c.a. (9609Z)	8%	360	1 921	123

Les risques professionnels répertoriés par l'Assurance maladie :

¹ L'accident de trajet se produit lors du trajet aller ou retour entre le lieu de travail du salarié et sa résidence principale, ou son lieu habituel de pause déjeuner (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021, résultats par CTN, code NAF, code risque et CARSAT/CGSS) ;

² L'accident du travail correspond, quelle qu'en soit la cause, à un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de toute personne salariée ou travaillant, à quel que titre ou en quel que lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021, résultats par CTN et code NAF) ;

³ La maladie professionnelle : résulte des conditions dans lesquelles le salarié exerce d'une façon habituelle son activité professionnelle qui l'expose à un risque physique, chimique, psychique, ou biologique (Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021 suivant le CTN et la nomenclature d'activités française (NAF)).

LES PRINCIPAUX SYNDROMES DÉCLARÉS

Les principaux syndromes déclarés par les salariés de la branche professionnelle sont des affections périarticulaires, en particulier le syndrome du canal carpien, provoqués par certains gestes et postures de travail

*Principaux syndromes des maladies professionnelles dans les principaux codes NAF de la branche professionnelle
- Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021 suivant le CTN et la nomenclature d'activités française (NAF)*

	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé (4776Z)	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés (4789Z)	Autres services personnels n.c.a. (9609Z)
POIDS DE LA BRANCHE DANS LE NAF EN SALARIÉS	41%	12%	8%
Poignet main doigts : syndrome du canal carpien droit	11	1	25
Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM droite	7	0	16
Tendinopathie chronique non rompue, non calcifiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (avec ou sans enthésopathies) droite	5		13
Tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens du coude gauche (associée ou non à un syndrome du tunnel radial)	5		5
Tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens du coude droit (associée ou non à un syndrome du tunnel radial)	4		12
Tendinopathie chronique non rompue, non calcifiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (avec ou sans enthésopathies) gauche	4		7
Poignet main doigts : syndrome du canal carpien gauche	3		19
Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM gauche	3	0	6
Poignet main doigts : tendinite droite	2		6
Poignet main doigts : ténosynovite droite	1		4

LES CONDITIONS DE L'EMPLOI

75 % des salariés de la branche professionnelle sont des Employés, parmi eux **79 %** sont des femmes. Tous salariés confondus le **salairé mensuel net moyen (en ETP) s'élève à 1 670 €**. L'écart salarial entre les femmes et les hommes est de **-14 %**.

Répartition des salariés selon les PCS, taux de féminisation, salairé mensuel moyen et écart salarial par PCS
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020 et DARES - Les portraits statistiques de branches professionnelles 2020

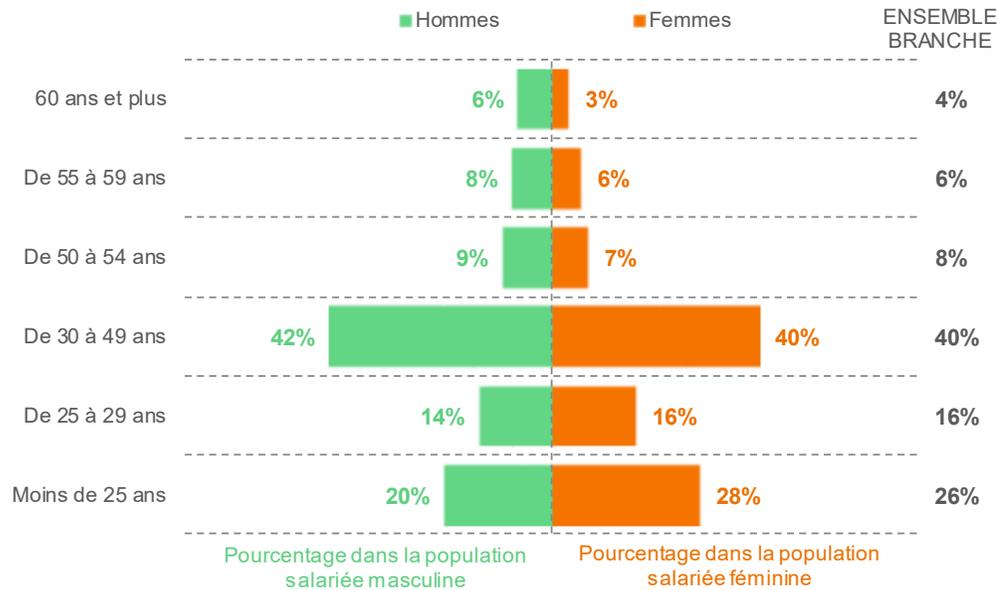
	 RÉPARTITION ¹	 LES FEMMES ¹	 SALAIRÉ MENSUEL NET MOYEN (EN ETP) ²	 ECART SALARIAL ²
Ouvriers	11%	61%	1 550 €	-7%
Employés	75%	79%	1 540 €	-6%
Professions intermédiaires	5%	Non communiqué	1 950 €	-5%
Cadres	4%	Non communiqué	2 490 €	-22%
Ensemble	100%	74%	1 670 €	-14%

En 2020, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, le salairé mensuel net moyen des salariés de la branche (en équivalent temps plein) est de 1 670 euros³. Malgré une part de femmes plus importante au sein de la branche (74 % de la population salariée), un écart de salairé important persiste (- 14 %) et ces écarts sont plus significatifs dans les PCS supérieures que dans les PCS inférieures.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SALARIÉE SELON L'ÂGE ET LE GENRE

42 % des salariés de la branche sont âgés de moins de 30 ans

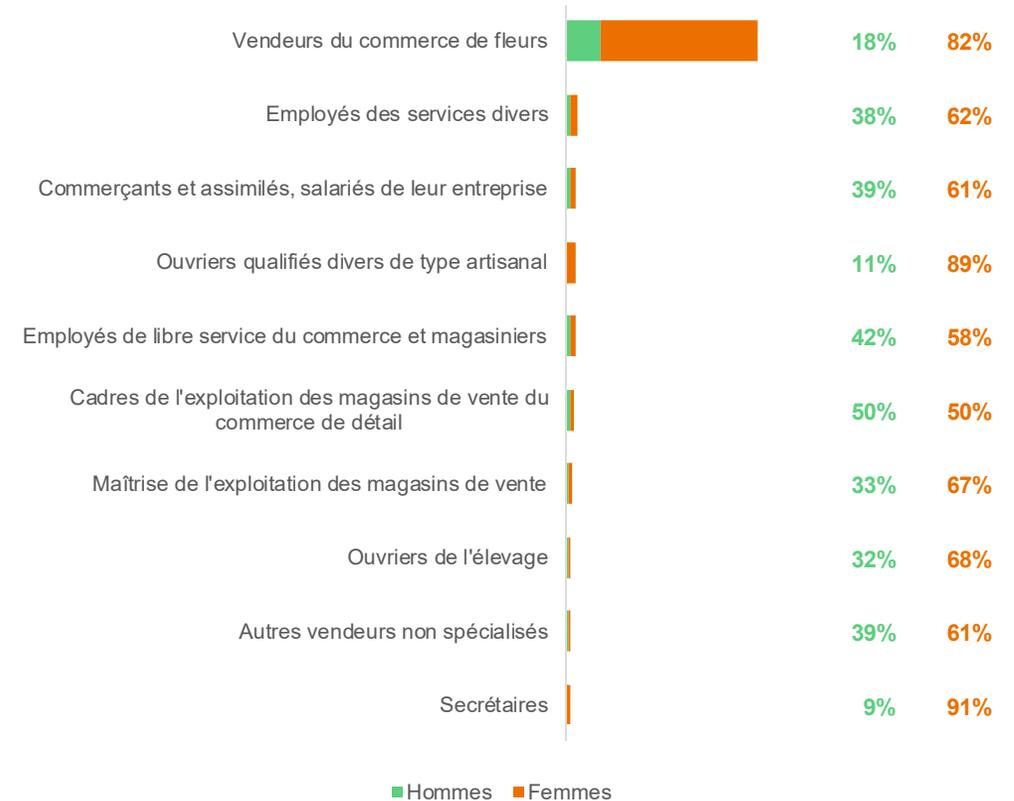
Pyramide des âges des salariés de la branche professionnelle
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



42 % des salariés de la branche professionnelle des Fleuristes, vente et services des animaux familiers sont âgés de moins de 30 ans. Un écart sensible est visible dans la pyramide des âges des femmes salariées de la branche : elles sont davantage âgées de moins de 30 ans (44 % contre 34 % pour les hommes).

82 % des vendeurs du commerce de fleurs de la branche sont des femmes

Répartition des salariés de la branche professionnelle par métier (nomenclature PCS¹) selon le sexe
- INSEE - Base tous salariés (BTS) 2020



¹ Précision méthodologique : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sert à la codification des professions dans le recensement et les enquêtes que l'Insee réalise auprès des individus et des ménages. Les dénominations des PCS dans ce graphique sont les dénominations de niveau 4 de la nomenclature en vigueur.

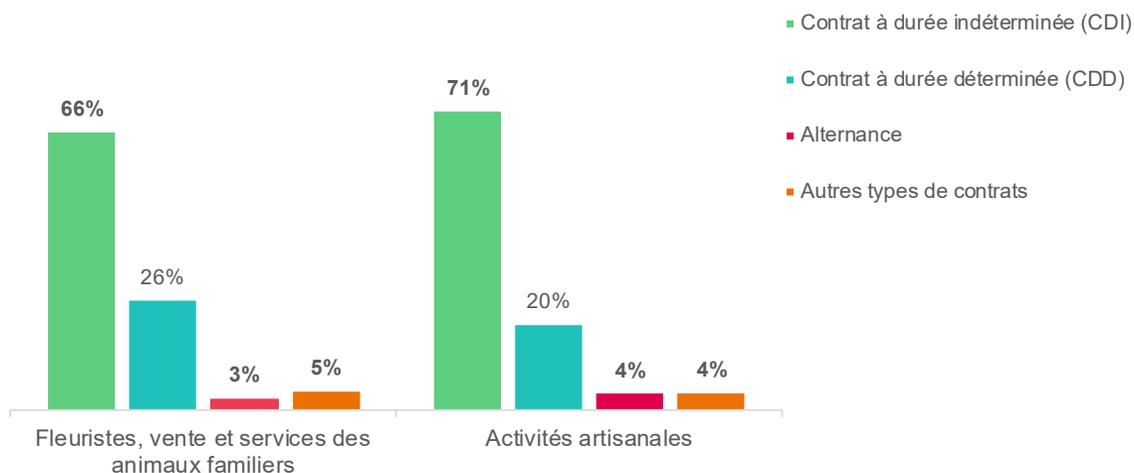


PROXIMITÉ ET MARCHÉ DU TRAVAIL

TYPE DE CONTRAT

66 % des offres portent sur des contrats à durée indéterminée

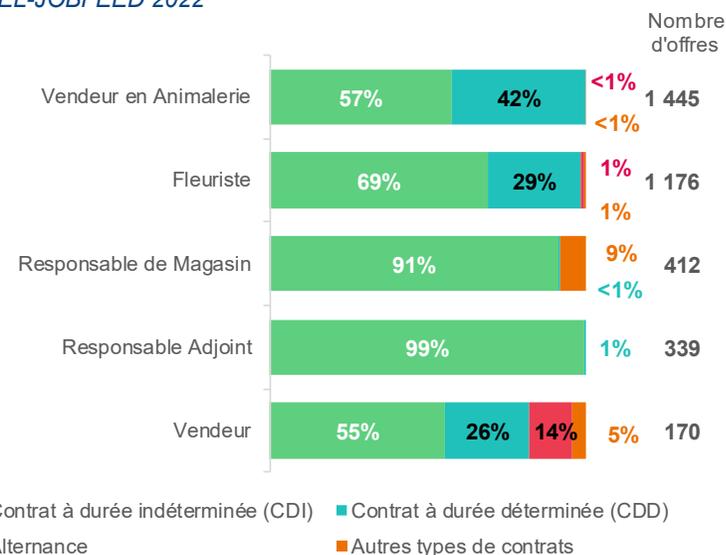
Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé
- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022



Deux tiers des offres d'emploi proposées par les entreprises de la branche correspondent à des emplois stables (66 % de CDI). Ce niveau est inférieur à la moyenne des offres d'emploi proposées par les activités de Activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP (71 %), mais aussi inférieur à la part de salariés en CDI dans la branche (72 %).

57 % des offres de vendeur en animalerie portent sur des contrats à durée indéterminée

Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé par principaux métiers
- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022

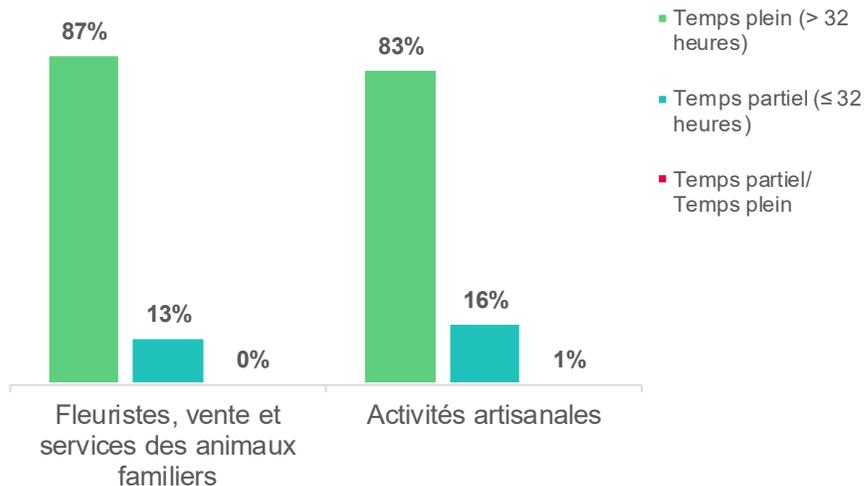


Si les deux tiers des offres d'emploi proposées portent sur des CDI, on observe des écarts importants selon les principaux métiers. Moins de 6 offres sur 10 en CDI pour les métiers de « vendeur en animalerie » et de « vendeur », alors que pour les métiers de « responsable de magasin » et de « responsable adjoint » ce sont plus de 9 offres sur 10 qui sont en CDI.

TEMPS DE TRAVAIL

87 % des offres correspondent à des emplois à temps plein

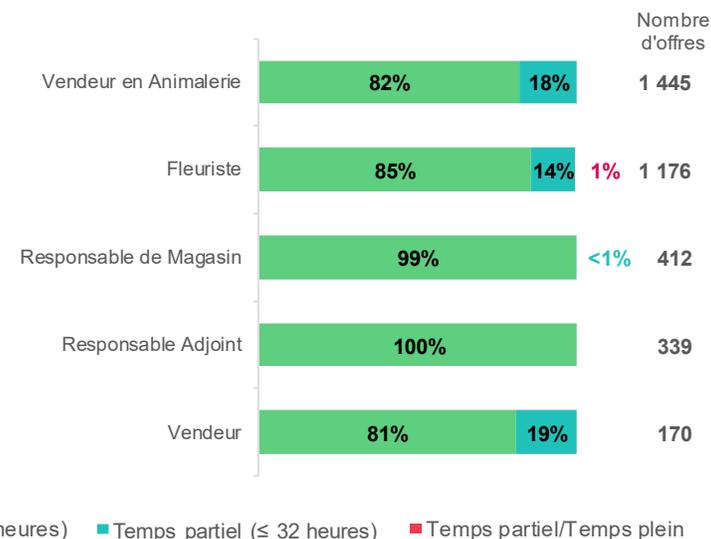
Répartition des offres d'emploi selon les possibilités de temps de travail proposées
- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022



La part des offres d'emplois à temps plein dans la branche professionnelle de Fleuristes, vente et services des animaux familiers (87 %) est supérieure à la moyenne du domaine des activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP (83 %).

82 % des offres de Vendeur en animalerie correspondent à des emplois à temps plein

Répartition des offres d'emploi selon les possibilités de temps de travail proposées par principaux métiers
- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022



Pour l'ensemble des principaux métiers de la branche, les offres d'emplois sont très majoritairement des offres à temps plein.

PRINCIPAUX MÉTIERS ET COMPÉTENCES RECHERCHÉS DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

1 445 offres d'emploi publiées en 2022 pour le métier de vendeur en animalerie dans les entreprises de la branche professionnelle.

Principales compétences recherchées, niveau de formation, salaire moyen d'offres d'emploi selon les principaux métiers

- TEXTKERNEL-JOBFEED 2022

	Nombre d'offres d'emploi publiées en 2022	Compétences professionnelles recherchées	Compétences humaines recherchées	Niveau de formation	Salaire moyen proposé à l'embauche
Vendeur en Animalerie	1 445	- Mise en Rayon - Commerce de Détail - Service Client	- Enthousiasme - Esprit d'Équipe - Sens des Responsabilités	Bac Pro	19 000 - 20 000
Fleuriste	1 176	- Accueil du Public - Vente - Tenue de Caisse	- Motivation Personnelle - Esprit d'Équipe - Créativité	BEP/CAP	19 000 - 21 000
Responsable de Magasin	412	- Commerce de Détail - Inventaire et Contrôle du Stock - Gestion de la Relation Client	- Enthousiasme - Sens des Responsabilités - Adaptabilité	Non renseigné	37 000 - 47 000
Responsable Adjoint	339	- Commerce de Détail - Management d'Équipe - Fidélisation des Clients	- Enthousiasme - Sens des Responsabilités - Esprit d'Équipe	Non renseigné	22 000 - 24 000
Vendeur	170	- Commerce de Détail - Mise en Rayon - Vente	- Enthousiasme - Motivation Personnelle - Esprit d'Équipe	Bac Pro	18 000 - 19 000

PROXIMITÉ ET ALTERNANCE

LES CONTRATS D'ALTERNANCE DÉBUTÉS EN 2022

2 % des contrats en alternance au sein d'Opco EP concernent la branche

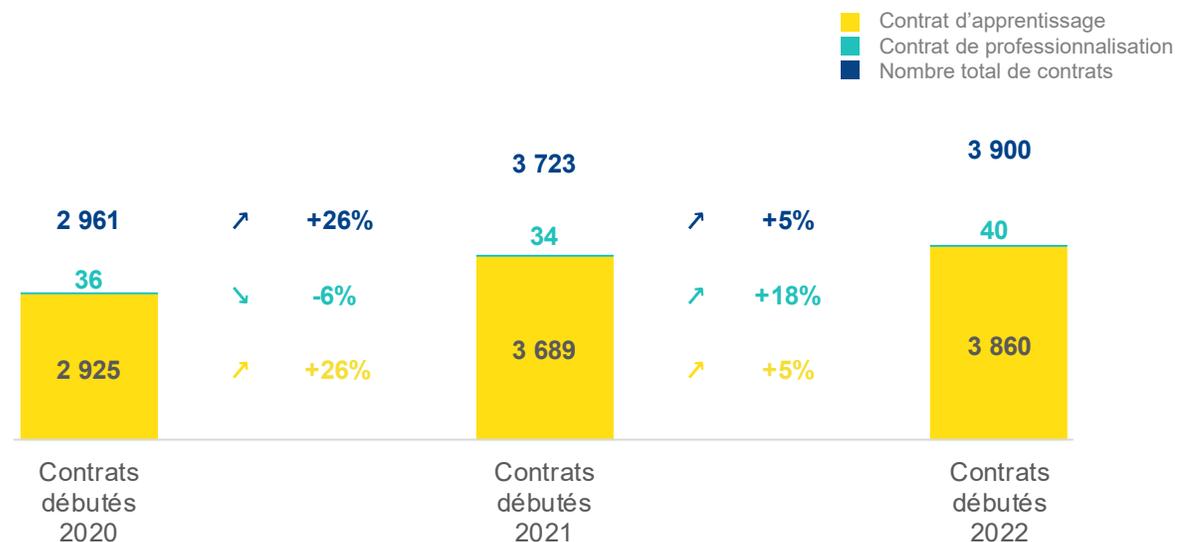
Poids des contrats d'alternance de la branche professionnelle au sein d'Opco EP
– Opco EP 2022



2 % des contrats d'alternance débutés en 2022 dans des entreprises relevant du champ d'Opco EP concernaient des entreprises de la branche professionnelle de Fleuristes, vente et services des animaux familiers.

+5 % de contrats en alternance au sein de la branche entre 2021 et 2022

Évolution du volume des contrats d'alternance de la branche professionnelle selon le type de dispositif
– Opco EP 2022

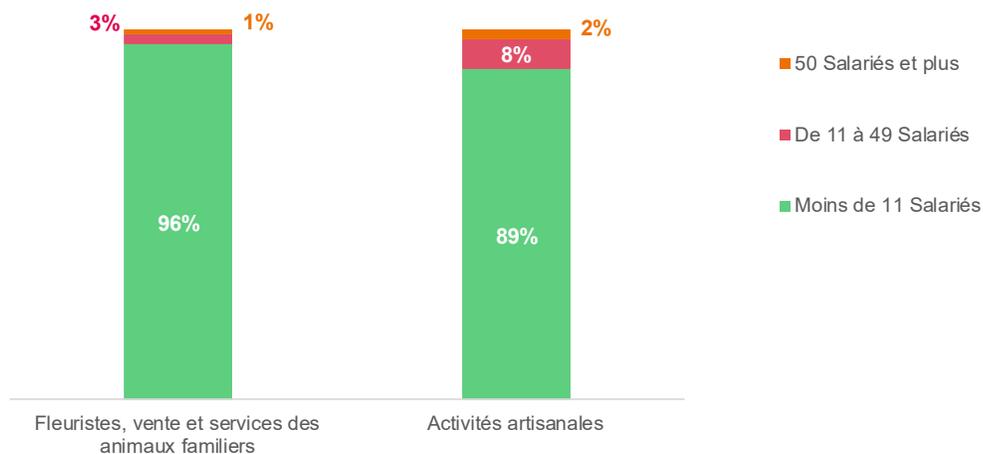


En 2022, 3 900 contrats d'alternance ont débuté au sein de la branche. Parmi ces contrats, 3 860 étaient des contrats d'apprentissage (soit +5 % par rapport à 2021) et 40 des contrats de professionnalisation (soit +18 % par rapport à 2021).

LES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'ALTERNANCE SIGNÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE

96 % des contrats sont signés avec des TPE de moins de 11 salariés

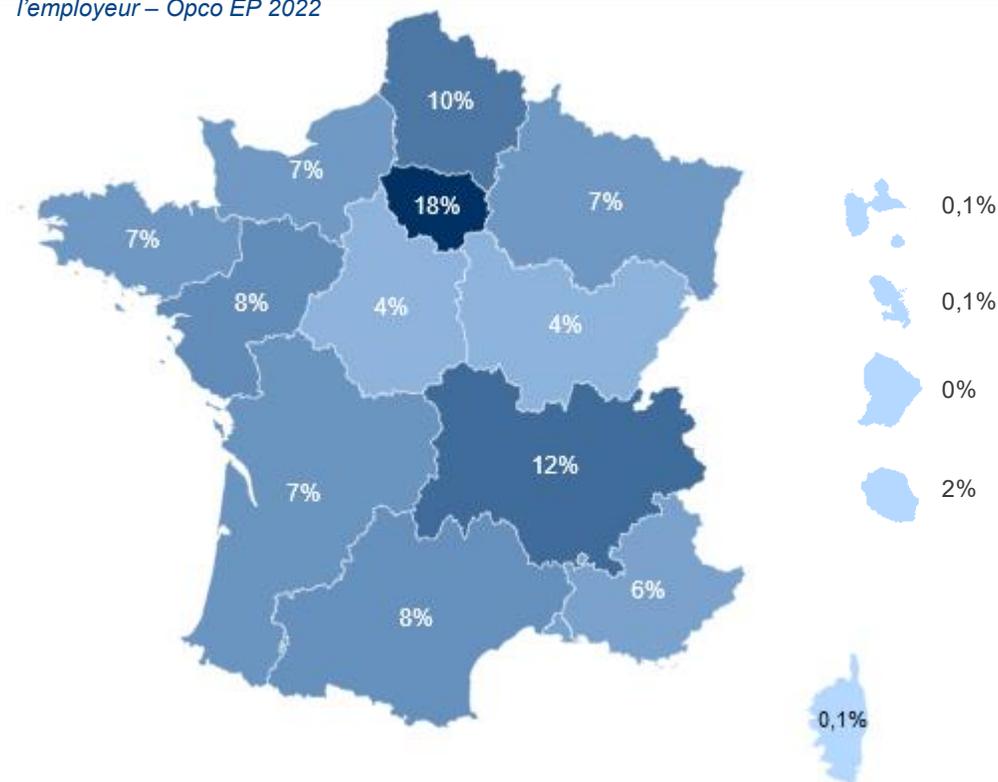
Répartition des contrats d'alternance selon la taille de l'entreprise – Opco EP 2022



Dans la branche, 96 % des contrats d'alternance ont débuté dans des entreprises de moins de 11 salariés. Une sur-représentation encore plus importante par rapport aux activités de Activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP (89 %).

18 % des contrats se concentrent dans la région Île-de-France

Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur – Opco EP 2022



Un peu moins d'un contrat d'alternance sur 5 se concentrent dans la région Île-de-France.

LES ÉVOLUTIONS DES CONTRATS PAR RÉGION

Entre 2020 et 2022, le nombre de contrats en alternance en Île-de-France a augmenté de **28 %**, cette hausse est notamment portée par l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissages (+28 %).

Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur depuis 2020 avec les évolutions

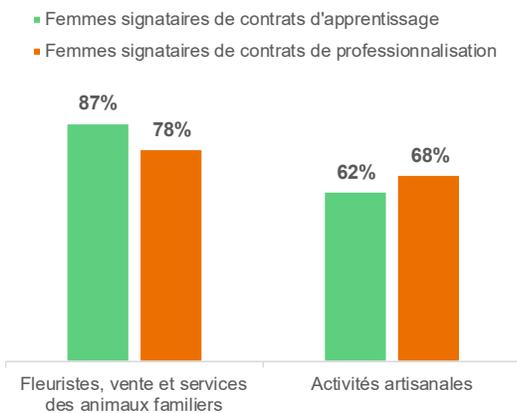
– Opco EP 2022

	2020			2021			2022			Évolutions 2020/2022		
	Contrat d'apprentissage 2020	Contrat de professionnalisation 2020	Ensemble des contrats 2020	Contrat d'apprentissage 2021	Contrat de professionnalisation 2021	Ensemble des contrats 2021	Contrat d'apprentissage 2022	Contrat de professionnalisation 2022	Ensemble des contrats 2022	Évolution 2020/2022 Contrat d'apprentissage	Évolution 2020/2022 Contrat de professionnalisation	Évolution 2020/2022 Ensemble des contrats
AUVERGNE-RHONE-ALPES	336	1	337	432	4	436	451	6	457	+34%	+500%	+36%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	130	0	130	160	1	161	154	1	155	+18%		+19%
BRETAGNE	197	1	198	246	3	249	270	2	272	+37%	+100%	+37%
CENTRE-VAL DE LOIRE	107	1	108	141	2	143	150	2	152	+40%	+100%	+41%
CORSE	8	0	8	4	0	4	2	0	2	-75%		-75%
GRAND EST	227	1	228	230	0	230	270	1	271	+19%	+0%	+19%
GUADELOUPE	2	1	3	2	0	2	2	0	2	+0%	-100%	-33%
GUYANE	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
HAUTS DE FRANCE	302	3	305	427	0	427	406	0	406	+34%	-100%	+33%
ILE-DE-FRANCE	535	17	552	559	5	564	686	19	705	+28%	+12%	+28%
LA REUNION	23	0	23	51	1	52	66	1	67	+187%		+191%
MARTINIQUE	1	0	1	0	0	0	4	0	4	+300%		+300%
NORMANDIE	222	2	224	280	2	282	267	0	267	+20%	-100%	+19%
NOUVELLE-AQUITAINE	237	3	240	318	0	318	285	1	286	+20%	-67%	+19%
OCCITANIE	185	2	187	295	4	299	302	3	305	+63%	+50%	+63%
PAYS DE LA LOIRE	239	2	241	300	5	305	318	3	321	+33%	+50%	+33%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	174	2	176	244	7	251	227	1	228	+30%	-50%	+30%
Total France entière	2 925	36	2 961	3 689	34	3 723	3 860	40	3 900	+32%	+11%	+32%

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES ALTERNANTS DE LA BRANCHE

87 % des signataires de contrats d'apprentissage sont des femmes

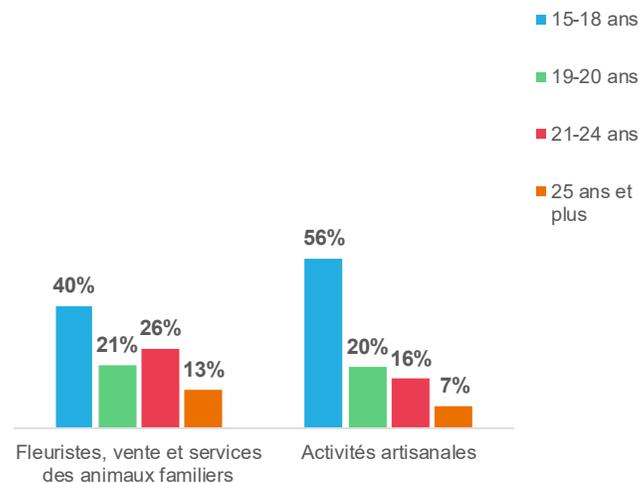
Part des femmes parmi les alternants
- Opco EP 2022



87 % des signataires de contrats d'apprentissage et 78 % des signataires de contrats de professionnalisation sont des femmes. Ces niveaux de féminisation sont supérieurs à ceux des Activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP.

40 % sont âgés de 18 ans et moins

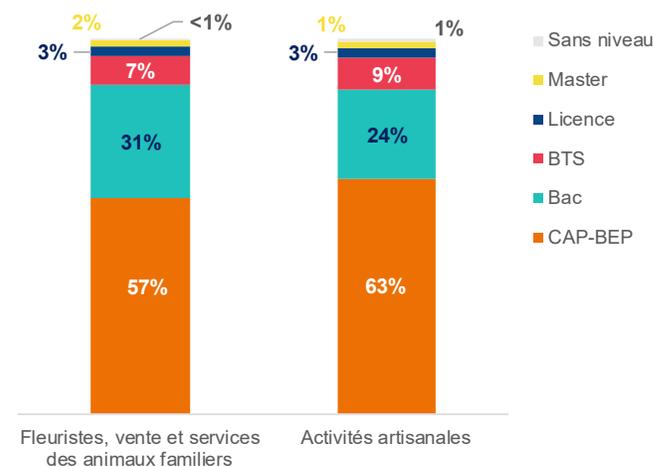
Répartition des alternants selon leur âge
- Opco EP 2022



40 % des alternants de la branche professionnelle de Fleuristes, vente et services des animaux familiers sont âgés de 18 ans et moins, c'est 16 points de moins que la part de cette tranche d'âge parmi les alternants des Activités artisanales. Les 21-24 ans pèsent aux pour 26 % des alternants de la branche (+10 points par rapport aux Activités artisanales).

57 % préparent un diplôme de niveau CAP, BEP

Répartition des alternants selon le niveau de diplôme
- Opco EP 2022



Le profil des diplômes préparés par les alternants de la branche est assez similaire à ceux des Activités artisanales des branches professionnelles d'Opco EP.

Près de 6 sur 10 préparent un diplôme de niveau CAP-BEP (- 6 points), 3 sur 10 un diplôme de niveau BAC (+ 7 points) et seulement 13 % un diplôme du niveau supérieur (+ 1 point).

PRINCIPALES FORMATIONS PRÉPARÉES EN ALTERNANCE DANS LA BRANCHE

Les deux principales formations préparées par les alternants sont des formations de fleuriste, la première en CAP et la deuxième en BP

Répartition des contrats d'alternance selon la formation préparée
– Opcv EP 2022

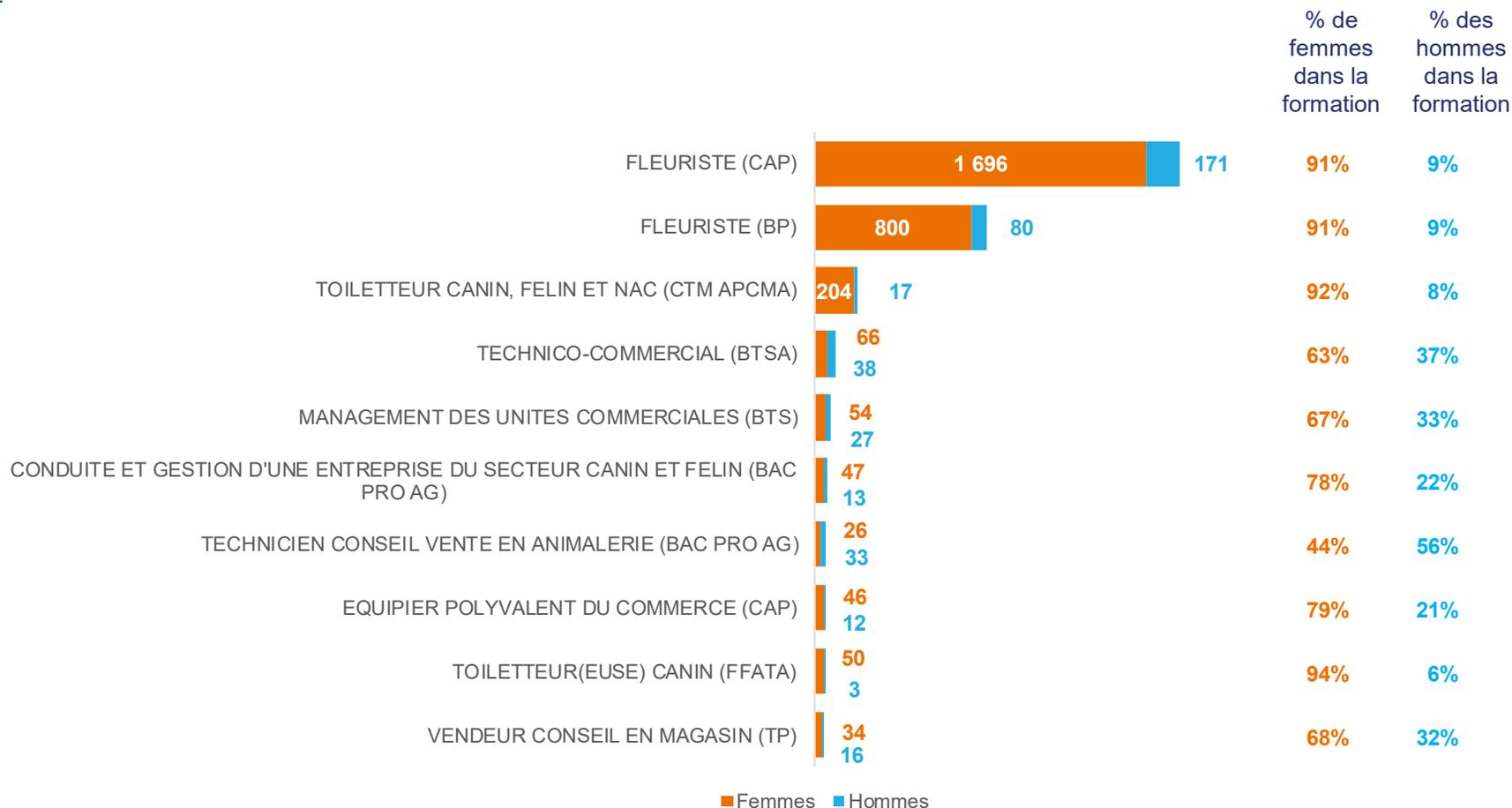
		Évolution 2021/2022	
		En volume	En %
FLEURISTE (CAP)	1 867	+50	+3%
FLEURISTE (BP)	880	+96	+12%
TOILETTEUR CANIN, FELIN ET NAC (CTM APCMA)	221	+221	Nouveau
TECHNICO-COMMERCIAL (BTSA)	104	-23	-18%
MANAGEMENT DES UNITES COMMERCIALES (BTS)	81	+6	+8%
CONDUITE ET GESTION D'UNE ENTREPRISE DU SECTEUR CANIN ET FELIN.	60	+19	+46%
TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE (BAC PRO AG)	59	+12	+26%
EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE (CAP)	58	+46	+383%
TOILETTEUR(EUSE) CANIN (FFATA)	53	-20	-27%
VENDEUR CONSEIL EN MAGASIN (TP)	50	+14	+39%
TOILETTEUR CANIN ET FELIN (BTM APCMA)	41	-2	-5%
COMMERCE (BAC PRO)	40	+7	+21%
FLEURISTE (BTM APCMA)	30	-8	-21%
FLEURISTE (BM APCMA)	26	-10	-28%
TRAVAUX DE L'ELEVAGE CANIN ET FELIN (BPA5)	18	+2	+13%



RÉPARTITION FEMME/HOMME DES PRINCIPALES FORMATIONS DE LA BRANCHE

91 % des alternants des deux principales formations sont des femmes

Répartition femmes/hommes pour les principales formations
– Opco EP 2022





PROXIMITÉ ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



PRINCIPAUX ENJEUX EMPLOI-COMPÉTENCES

PRINCIPAUX ENJEUX EMPLOI-COMPÉTENCES

LA PROMOTION D' ACTIONS D'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET DE FIDÉLISATION DES SALARIÉS

- Promouvoir le métier de fleuriste via la réalisation d'une série de vidéos intitulée « Objectif : Fleuriste ! » en partenariat avec l'Opco EP, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Valoriser les métiers de la branche auprès des demandeurs d'emploi via les POEC.
- Favoriser le recours aux dispositifs d'alternance (site : « Bouge ton avenir ») et réaliser un état des lieux sur la politique d'apprentissage de la branche professionnelle.

LA POURSUITE D'UNE POLITIQUE DE CERTIFICATION ET D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES

- Mettre en œuvre les CQP Assistant-Fleuriste (secteur 1), Vendeur en animalerie (secteur 2), Assistant toiletteur et CESAM JUNIOR (secteur 3).
- Promouvoir le métier de fleuriste à travers la publication d'un Livre de Pratique Professionnelle à destination des enseignants et des élèves des formations (secteur 1).

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE :

- Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de 10 engagements éco-responsable à travers la publication d'un « Guide de la transition écologique des artisans fleuristes » (secteur 1).
- Réaliser une cartographie métiers-compétences et un diagnostic « branche » sur les effets de la transition écologique et énergétique sur les métiers, les emplois et les compétences de la branche professionnelle (étude menée dans le cadre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences – EDEC).
- Accompagner les entreprises et les salariés dans l'évolution de la réglementation

MÉTHODOLOGIE ET SOURCE DE DONNÉES

RÉPARTITION¹ DES BRANCHES PROFESSIONNELLES DU PÉRIMÈTRE OPCO EP PAR ACTIVITÉ

Activités libérales

- Avocats (personnel)
- Avocats (salariés)
- Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation et personnel salarié – non-avocat
- Cabinets dentaires
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
- Entreprises d'architecture
- Greffes des tribunaux de commerce
- Laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers
- Notariat
- Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires
- Personnel des cabinets médicaux
- Personnel des huissiers de justice
- Pharmacie d'officine
- Vétérinaires (praticiens)
- Vétérinaires (salariés)

Activités de commerce et services aux entreprises

- Assainissement et maintenance industrielle
- Désinfection, désinsectisation, dératisation (3D)
- Entreprises du froid, des cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air
- Immobilier
- Maintenance des matériels (SDLM)
- Mareyage
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
- Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
- Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire
- Promotion immobilière
- Remontées mécaniques et domaines skiables
- Répartition pharmaceutique
- Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales

Activités artisanales

- Boucherie
- Boulangerie-pâtisserie
- Charcuterie de détail
- Coiffure
- Confiserie, chocolaterie, biscuiterie
- Entreprises de logistique de communication écrite directe
- Esthétique, cosmétique
- Fleuristes, vente et services des animaux familiers
- Imprimerie de labeur et Industries graphiques
- Miroiterie, transformation et négoce du verre
- Pâtisserie
- Poissonnerie
- Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire
- Sérigraphie et activité connexes
- Taxis

Activités de commerce et services aux particuliers

- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
- Détaillants en chaussures
- Entreprises de services à la personne
- Gardiens, concierges et employés d'immeubles
- Librairie
- Services funéraires
- Structures associatives cynégétiques (Chasse)

Entreprises non couvertes par une convention collective

Activités de particuliers employeurs

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE	Entreprises de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
	Établissements employeurs de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
	Salariés de la Branche Professionnelle	5	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022	N-1	IDCC Applicable*	Convention collective applicable déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
	Alternants de la Branche Professionnelle	5	Opco EP 2022	N-1	IDCC Applicable*	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Développement des compétences de la Branche Professionnelle	5	Opco EP 2022	N-1	IDCC Applicable*	Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences etc.) engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	Chiffres clés de la branche professionnelle	6	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Ensemble des entreprises de la branche professionnelle selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN.
	Chiffres clés tous secteurs d'activité confondus	6	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Ensemble des entreprises françaises appliquant ou non une convention collective selon la Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE	
CONTEXTE DE LA BRANCHE	% Poids de la branche professionnelle dans le Naf en 2020 / % Poids du Naf dans la branche professionnelle en 2020	9	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN	
	Répartition des établissements et des salariés de la branche par secteur d'activité (code NAF) / Répartition des établissements et des salariés selon le code APE	10	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN	
	Évolution du nombre d'établissements dans la branche professionnelle / Répartition des établissements selon le code APE	Nombre d'établissements employeurs du secteur privé, par APE (2006-2022) - <i>Open data URSSAF 2022</i>	11		N-1	Code NAF	Code NAF déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
		Base tous salariés DSN 2020			N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Évolution du nombre de salariés dans la branche professionnelle / Répartition des salariés selon la taille de l'établissement employeur	Nombre d'effectifs salariés du secteur privé, par APE (2006-2022) - <i>Open data URSSAF 2022</i>	12		N-1	Code NAF	Code NAF déclarée à l'URSSAF par l'entreprise ou établissement
		Base tous salariés DSN 2020			N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
Répartition des établissements et des effectifs salariés selon la région	13	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN		

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
EMPLOI	Répartition des salariés selon le sexe / l'âge / par PCS	15	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des salariés par type de contrat / temps de travail	16	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Répartition des salariés de la branche par métier (nomenclature PCS)	17	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Volumes de sinistralité par les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle	18	Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021	N-2	CODE NAF	Répartition des effectifs de salariés par sinistralité pour chaque code NAF
	Principales catégories de syndromes des maladies professionnelles dans les principaux secteurs d'activité de la branche professionnelle	19	Statistiques sur la sinistralité de l'année 2021	N-2	CODE NAF	Répartition des maladies professionnelles pour chaque code NAF
	Répartition des salariés selon les PCS, le sexe, le salaire moyen et l'écart salarial	20	Base tous salariés DSN 2020 et DARES - Les portraits statistiques de branches professionnelles 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN
	Pyramide des âges des salariés de la branche professionnelle / par métier (nomenclature PCS) selon le sexe	21	Base tous salariés DSN 2020	N-3	IDCC Appliqué**	Convention Collective réellement appliquée dans l'entreprise ou établissement déclarée dans la DSN

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
PROXIMITÉ ET MARCHÉ DU TRAVAIL	Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé / Répartition des offres d'emploi selon le type de contrat proposé par principaux métiers	23	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed
	Répartition des offres d'emploi selon les possibilités de temps de travail proposées / les possibilités de temps de travail proposées par principaux métiers	24	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed
	Principales compétences recherchées, niveau de formation, salaire moyen d'offres d'emploi selon les principaux métiers	25	TEXTKERNEL-JOBFEED 2022	N-1	IDCC Applicable*	Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au SIRET rapprochement de la base de données Collecte URSSAF 2023 – Masse salariale 2022 au niveau des SIREN avec la base de données de Jobfeed

MÉTHODE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	Page	SOURCE	ANNÉE	NOMENCLATURE	PÉRIMÈTRE
PROXIMITÉ ET ALTERNANCE	Poids des contrats d'alternance de la branche professionnelle au sein d'Opco EP / Évolution du volume des contrats d'alternance de la branche professionnelle selon le type de dispositif	27	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition des contrats d'alternance selon la taille de l'entreprise / la région de localisation de l'employeur	28	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition des contrats d'alternance selon la région de localisation de l'employeur	29	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Part des femmes parmi les alternants / répartition des alternants selon l'âge /le niveau de diplôme	30	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition des contrats d'alternance selon la formation préparée	31	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
	Répartition femmes/hommes des principales formations	32	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Contrats exécutés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 au sein des entreprises de la branche
PROXIMITÉ ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Répartition des actions de formation selon la région de l'entreprise / la taille de l'entreprise	34	Opco EP 2022	N-1	IDCC	Actions de formation individuelles ou collectives (tous types de financement : versement volontaire, plan de développement des compétences etc.) Engagées entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022



www.opcoep.fr